

Assemblée nationale du Québec

**Consultations particulières sur le projet de loi n° 76, Loi
modifiant diverses dispositions législatives concernant
principalement le processus d'attribution des contrats des
organismes municipaux**

**Audition de la Commission de l'aménagement du territoire,
le mardi le 1^{er} décembre 2009**

**Intervention du maire de la Ville de Québec,
M. Régis Lebeaume**

Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs les Députés,

Permettez-moi d'abord de présenter les gens qui m'accompagnent, M. Alain Marcoux, le directeur général de la Ville de Québec, et M. François Picard, vice-président du comité exécutif.

D'entrée de jeu, je remercie le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ainsi que les parlementaires qui composent la Commission de l'aménagement du territoire de me permettre d'intervenir sur ce projet de loi qui aborde un enjeu majeur en matière d'éthique et de gestion des fonds publics : le processus d'attribution des contrats dans le secteur municipal.

Les citoyens du Québec sont extrêmement préoccupés par les révélations des derniers mois concernant l'octroi de contrats dans le secteur municipal, avec raison. La dernière crise économique dont nos sociétés commencent à peine à se remettre prend notamment sa source dans le manque de transparence et les pratiques douteuses sur le plan éthique ou carrément illégales des grands acteurs du secteur financier. Les contribuables demandent de vigoureuses mesures correctrices et doutent malheureusement souvent de la capacité des pouvoirs publics de réellement et durablement modifier la situation.

La crise qui secoue présentement le monde municipal et le secteur de la construction procède des mêmes lacunes, des mêmes comportements. Il y a clairement urgence d'agir et c'est pour cela que nous sommes ici aujourd'hui. À titre de maire de Québec, je ne pouvais que répondre présent à l'invitation du ministre.

Comme élus, nous devons évidemment rendre compte de notre administration, mais nous devons également mettre de l'avant les moyens qui permettront aux citoyens de retrouver la confiance perdue. En déposant le projet de loi 76, le ministre a répondu à cette attente. Nous suggérons d'aller encore plus loin, et tout de suite. La patience des citoyens n'est pas infinie. Les mesures mises de l'avant par le gouvernement du Québec doivent être convaincantes et efficaces et pas seulement sur le plan législatif.

Nous considérons que rien n'est plus malsain dans une société que le bris de confiance des citoyens envers la probité des gouvernements de tous niveaux.

Le ministre propose un certain nombre de modifications avec lesquelles nous sommes globalement en accord. Ainsi, le projet de loi propose d'obliger les municipalités à adopter une politique de gestion contractuelle. La Ville possède déjà une politique qui couvre la plupart des facettes incluses au projet de loi. Je tiens à souligner que le Conseil municipal de Québec a adopté aussitôt qu'en 2002 une Politique d'approvisionnement qui encadre déjà le processus d'attribution des contrats et qui en assure l'intégrité. Cette politique a été amendée récemment pour l'améliorer notamment dans une perspective de mise en œuvre du développement durable.

Par exemple, la Ville de Québec a délégué à ses fonctionnaires le pouvoir de nommer les membres d'un comité de sélection. Ainsi, les firmes qui présentent des offres ne peuvent pas identifier les membres d'un comité de sélection ni leur nombre. De plus, les membres d'un comité signent un engagement solennel et ils ne sont pas autorisés à communiquer avec les représentants des firmes qu'ils doivent évaluer. Seul le secrétaire du comité, un fonctionnaire du Service des approvisionnements, est autorisé à discuter des résultats du processus avec les firmes.

Par ailleurs, une formule « Déclaration d'absence de collusion » conforme à celle élaborée par le Bureau de la concurrence fait partie du devis. Cette formule doit être signée par le soumissionnaire.

Parmi les autres mesures proposées par le projet de loi, il est question de nouvelles règles de transparence qui obligerait la Ville à publier sur un site Web pendant trois ans certaines informations sur les contrats de plus de 25 000 dollars. La Ville de Québec achète à chaque année pour presque 400 millions de dollars de biens et services et octroie environ 1 200 contrats de plus de 25 000 dollars. Les informations relatives à ces contrats sont déjà publiques. La mesure proposée par le ministre, si elle est louable, est très lourde administrativement et n'aura sans doute qu'une valeur ajoutée limitée aux yeux des citoyens.

Le projet de loi prévoit également que « le prix de tout contrat qui comporte une dépense de 100 000 \$ ou plus doit, avant l'ouverture des soumissions, le cas échéant, et à la conclusion du contrat, avoir fait l'objet d'une estimation établie par la municipalité ». Cette estimation devrait être publiée sur Internet.

Nous nous questionnons sur la pertinence de cette mesure dont le caractère approximatif nous semble évident. En effet, il s'écoulera souvent plusieurs semaines sinon plusieurs mois entre le moment où l'estimation aura été faite et l'ouverture des soumissions. Pendant cette période, une multitude de facteurs pourront influencer sur le prix et rendre l'estimation boiteuse. De plus, sa publication sur Internet, sans explication détaillée et inévitablement complexe, risque de soulever davantage de questions que d'apporter de réponses.

Je me permets d'insister sur ce point. Le gouvernement ne doit pas céder à la tentation de mettre en place une série de mesures qui ralentiront inutilement le fonctionnement des administrations municipales sans pour autant corriger le problème à sa source. Dans une situation comme celle que nous traversons, la tentation est forte de pousser le balancier à l'autre extrémité de sa course. Nous ne devons pas répondre à cet appel. J'invite simplement le gouvernement à faire preuve de prudence à cet égard pour que les ressources limitées de nos organisations soient toujours utilisées de la meilleure manière.

Étant donné le peu de temps qui m'est alloué, vous me permettez de soumettre immédiatement aux membres de la Commission les modifications que nous souhaiterions que le gouvernement apporte au projet de loi ainsi qu'une mesure que nous demandons au gouvernement de mettre de l'avant. Je ferai aussi état de deux actions que la Ville de Québec réalisera de sa propre initiative.

Premièrement, lorsqu'il y a un seul soumissionnaire pour la fourniture d'un bien ou d'un service, la législation actuelle nous permet de négocier le prix d'un contrat sans changer les autres conditions du contrat. Le fait d'avoir reçu une seule soumission ne pourrait-il pas constituer un motif suffisant pour rejeter la soumission et reprendre le processus d'attribution du contrat sans autre justification?

Deuxièmement, dans le cas où plusieurs soumissions sont présentées, la loi ne permet aucune négociation avec le plus bas soumissionnaire conforme. La loi devrait prévoir cette possibilité sans changer les autres conditions du contrat notamment lorsqu'on juge le prix trop élevé ou qu'il n'apparaît pas raisonnable. Advenant qu'il n'y ait pas d'entente possible avec le plus bas soumissionnaire, l'ensemble des soumissions pourrait être rejeté et le processus d'attribution repris.

Troisièmement, le projet de loi prévoit que les élus et les employés municipaux soient sanctionnés lorsqu'ils manquent à leur devoir. Nous sommes en accord avec ces mesures.

De plus, le projet devrait aussi prévoir des sanctions pour les entreprises qui ont des comportements douteux ou qui participent à des activités menant à une collusion ou à un cartel. Le gouvernement doit envoyer un signal clair aux entreprises québécoises : on ne joue pas impunément avec les fonds publics.

Quatrièmement, la Ville de Québec demande au gouvernement de créer une commission d'étude qui évaluerait les coûts de construction et les coûts des services professionnels au cours des dernières années dans le secteur public. La lumière doit être faite sur cette situation sinon il faudra faire taire la rumeur le cas échéant. Le devoir de transparence des administrations publiques et la volonté que nous devons tous avoir de restaurer la confiance des contribuables dans le processus d'attribution des contrats rendent pertinent ce travail d'évaluation.

Par ailleurs, si nous sommes en demande, nous sommes aussi en action à l'égard de la problématique qui nous rassemble aujourd'hui. Ainsi, lorsque j'ai présenté les membres de mon nouveau comité exécutif, j'ai demandé à M. François Picard, vice-président du comité exécutif, de former rapidement un comité de surveillance et d'éthique en matière d'attribution de contrats.

Ce comité sera composé d'experts indépendants et aura pour mandat d'examiner, au cours des quatre prochaines années, la justesse des évaluations financières faites par l'administration quant aux contrats d'achat de biens et de services qui sont conclus avec différents fournisseurs.

Ce comité réalisera un audit des projets réalisés par les firmes à la suite d'un appel d'offres afin de s'assurer qu'ils respectent une saine concurrence et le principe de la juste valeur marchande. De plus, les membres de ce comité devront tenter de détecter les collusions potentielles entre les fournisseurs de biens et de services et pourront proposer, au besoin, des améliorations au processus d'attribution des contrats.

Finalement, le comité devra évaluer toutes les options possibles pour les travaux de construction que nous souhaitons accomplir. De cette manière, les élus pourront davantage être assurés que les investissements qui sont faits par la Ville seront financièrement optimaux.

Sur un autre plan, j'informe les membres de cette commission que le vérificateur général de la Ville de Québec a accepté d'être pleinement disponible pour les employés municipaux ou les citoyens qui désireraient, de manière confidentielle, révéler des décisions ou des comportements douteux de la part de fonctionnaires ou les efforts de certains fournisseurs pour créer des situations de collusion. Au besoin, le vérificateur pourra enquêter sur ces décisions ou ces situations et transmettre, le cas échéant, le dossier aux autorités compétentes.

Même si je salue l'action du gouvernement, vous êtes à même de constater que nous n'entendons pas demeurer passifs. Je le répète, je compte bien tout mettre en œuvre pour restaurer la confiance des citoyens à l'endroit du processus d'attribution de contrats.

Mais, comme je l'ai déjà mentionné, aucune administration publique ou privée n'est à l'abri de situations douteuses sur le plan éthique que ce soit en matière de gestion financière ou matérielle. Cependant, il est de notre devoir de tout mettre en œuvre pour prévenir et contrer ces situations.

En terminant, madame la Présidente, je souligne la qualité du mémoire présenté hier par l'Union des municipalités du Québec dont j'endosse essentiellement le contenu. Je tiens aussi à confirmer que la Ville de Québec est immédiatement disponible pour participer activement à un éventuel comité qui pourrait être formé par le gouvernement sur cette question. Je vous remercie de votre attention et nous sommes disponibles pour répondre aux questions des membres de la Commission.